

# Devenez Animateur-trice d'Activités d'Escalade



Former des animateurs-trices nature à une multiplicité de supports (à la randonnée à pied, en vélo, au canoë, au kayak, à la nage en eau-vive, à la descente de canyon, à l'escalade) et de compétences (animer, enseigner, faire découvrir le patrimoine, diriger des séjours de vacances, ...) permet une approche globale des métiers de la pleine nature, enrichit les pratiques et multiplie les possibilités d'emploi. Les formations de l'Association Le Merlet sont conçues pour des personnes ayant une forte sensibilité à l'environnement, une expérience en animation, appréciant les échanges avec les autres et le contact avec les éléments extérieurs.

## Certificat de Spécialisation Activités d'Escalade

# Devenez Animateur-trice dans les Activités d'Escalade

## Objectifs

- Préparer des animateurs-trices capables de concevoir et de réaliser des animations en escalade.

## Publics concernés

- Toute personne titulaire (ou en formation) d'un BP JEPS dans les spécialités suivantes : activités gymniques de la forme et de la force, activités nautiques, activités physiques pour tous ou tout titulaire d'un BEES donnant équivalence d'un de ces BP JEPS.
- Toutes personnes aimant grimper, ayant un goût prononcé pour la nature, une expérience dans l'animation, une pratique de la vie collective, le goût du partage, un projet en lien avec l'activité.



## Déroulement

### Janv-Mars

- Durant cette période, nous aurons à coeur de mettre à niveau notre technique et notre condition physique en escalade sur les falaises bien exposées au sud, démarche soutenue par des apports pédagogiques et de connaissance du milieu naturel.

### Avril-Mai

- 1 semaine sur les techniques de cordes utilisées en encadrement et la gestion de la sécurité des publics
- 1 semaine consacrée à la pédagogie de l'escalade avec les jeunes des écoles locales qui seront à cette occasion initiés à ces pratiques.

### Juil-Août

- L'été sera l'occasion de mettre en pratique les techniques d'encadrement abordées en mai, auprès des publics de la structure durant 2 semaines de stage.

### Sept-Oct

- En septembre, 2 semaines entre grimpe et révisions techniques avant de se présenter à la validation pédagogique. Le cycle se terminera en octobre sur la gestion et maintenance des matériels et des équipements et par la certification technique.

## Préformation, formation, certification

**Préformation** : mise à niveau technique et physique, 3 semaines de grimpe pour retrouver ses sensations et une bonne condition physique.

**TEP** : Test d'Exigences Préalables (niveau minimum pour ouvrir le livret de formation). Niveau 6A en tête et 5A bloc, ainsi que la réalisation de techniques de cordes du grimpeur autonome en voie sportive (assurage, rappel, réchappe).

**Environ 5 semaines pour aborder les contenus de la formation et passer les certifications :**

UC1 : techniques de progression et de sécurité. UC 2 : encadrement (pédagogie). UC 3 : matériels et équipements.

## Organisation

### **PREFORMATION :**

- **Inscriptions préfo** : Avant le 13 janvier 2021
- **Préformation** : 25, 26 et 29 janvier  
1 au 4 février  
17 au 25 février

### **FORMATION :**

- **Inscriptions formation** : Avant le 31 janvier 2021
- **TEP** : 25 février
- **UC 1** : 29 mars au 2 avril  
13 au 17 septembre  
**Certification UC 1** : 1<sup>er</sup> octobre
- **UC 2** : 10 au 13 mai  
Prépa certification : le 20 ou le 22 septembre  
**Certification UC 2** : le 21 ou le 23 septembre
- **UC 3** : 27 au 29 septembre  
**Certification UC 3** : 30 septembre

## Lieux

Saint Jean du Gard, les falaises des Cévennes et des garrigues calcaires....

## Financement

En fonction de votre situation administrative, donc merci de nous consulter.

## Equipe de formation

Personnes issues du milieu professionnel : éducateurs, animateurs sportifs.

## Diplômes et attestation

- CS Activités d'Escalade.
- L'obtention et la délivrance des diplômes ou des attestations sont conditionnés à la réussite des épreuves.

# Devenez Animateur-trice dans les Activités d'Escalade

## Prérogatives

Il-elle réalise, de manière autonome, des prestations de découverte, d'initiation et d'animation dans les disciplines de l'escalade auprès de tout public.

Il-elle conduit des cycles d'apprentissage de l'escalade en garantissant aux pratiquants les conditions optimales de sécurité.

Il-elle permet d'exercer sur les structures artificielles d'escalade (salle d'escalade, murs extérieurs), les structures naturelles d'escalade de blocs, les structures naturelles sportives limitées au « secteur découverte » d'une longueur de corde et d'un maximum de 35 mètres de hauteur en partant du sol.

Il-elle peut exercer son activité comme intervenant de PAH (parcours acrobatiques en hauteur) à l'exclusion de la via ferrata.

Il-elle peut prendre en compte les spécificités des publics (notamment les personnes en situation de handicap), les aménagements qui leur sont nécessaires, les réglementations, les contrôles, et les relations propres à ce type de public.

Il-elle peut prendre en charge la gestion et à la maintenance des équipements et du matériel spécifique aux activités d'escalade.

## Déroulement des épreuves de sélection

### Epreuves d'aisance en escalade

Grimper sur des difficultés allant de 5c à 6A en tête ou en moulinette.

### Epreuve orale projet professionnel

Vos motivations (parcours et projet).

La structure d'accueil pendant votre formation (alternance obligatoire entre l'entreprise et le centre de formation).

### Entretien administratif

Etude de votre situation administrative (statut, financement, rémunération).

Le contrat de formation.

### Etude de l'individualisation du parcours de formation

Equivalence(s) selon diplômes, allègements.

## Pour de plus amples renseignements

Eric PETIT : 06 14 71 74 06. Projet professionnel, cursus de formation.

Valérie FREMONT : 04 66 85 18 19 - 06 72 63 48 41. Dossier administratif.

